

CORONAVIRUS (COVID-19)

Chantiers sur le territoire vaudois

Mise en œuvre de l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois du 18 mars

A la suite de l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois du 18 mars, la Fédération vaudoise des entrepreneurs apporte les précisions suivantes.

D'une part, le Conseil d'Etat a décidé la fermeture jusqu'au 19 avril de tous les chantiers de construction qui ne peuvent pas respecter [les mesures imposées par l'OFSP](#). La notion de chantier englobe aussi les ateliers.

Ensuite, dans **TOUS** les cas de figure ci-après, les règles d'hygiène et de distance de l'OFSP doivent être impérativement respectées, soit distance d'éloignement de 2 mètres, désinfection régulière des mains et mise à disposition des moyens de désinfection et de masques si nécessaire), pas plus de 5 personnes présentes en même temps et au même endroit:

1. Les chantiers ou ateliers où il n'y a que les patrons ou des indépendants peuvent continuer.
2. Les chantiers ou ateliers où il y a 5 personnes ou moins en même temps au même endroit peuvent continuer.
3. Les fermetures et sécurisation des personnes et des biens dans les chantiers ou ateliers peuvent s'opérer.
4. Les dépannages et les travaux de peu d'ampleur en urgence peuvent s'opérer.
5. Les chantiers ou ateliers dans lesquels les travailleurs ne peuvent ou ne veulent plus se rendre doivent être sécurisés et fermés, sauf si les cas de figure 1 ou 2 sont possibles.
6. En dehors de ces cas de figure, chaque cas doit être traité pour lui-même avec pragmatisme et bon sens.
7. Même si les règles en matière d'hygiène peuvent être respectées, l'entrepreneur peut fermer son chantier ou son atelier, par précaution ou protection des travailleurs.

Durant cette période difficile, la Fédération vaudoise des entrepreneurs reste à vos côtés. Vous pouvez joindre [le secrétariat patronal de votre métier](#) ou [le service juridique](#) pour toute question relative à votre entreprise.

Fédération vaudoise des entrepreneurs

Société coopérative
Rte Ignace Paderewski 2
1131 Tolochenaz
Tél. 021 632 10 00
info@fve.ch
www.fve.ch